

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE SERQUES

L'an deux mil vingt-six, le 30 Mars à 19 heures 00,
le conseil municipal de la commune de SERQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAZIN
Etienne, Maire de la commune.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice.

Madame Isabelle DOUILLY est nommée secrétaire.

Convocation du 24 Mars 2026 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des
Collectivités Territoriales

DELIBERATION 2026_08

OBJET : DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire propose au conseil municipal de déterminer les commissions communales et d'en
désigner les vice-présidents ainsi que les membres :

Commission urbanisme, voiries, chemins, travaux, marais : **M. WOETS Didier**, M. BAUDENS
Daniel, M. LEROY Didier, M. VASSEUR Clément, M. MASSEMIN Jean-Luc, Mme DOUILLY
Isabelle.

Commission bâtiments communaux, église, cimetière, sécurité et éclairage public :
M. MASSEMIN Jean-Luc, M. WOETS Didier, M. LOZINGUEZ Dominique, M. ROMMEINS
Jean-Pierre, Mme LAHAYE Nathalie.

Commission culture, affaires scolaires, enfance et jeunesse : **Mme DOUILLY Isabelle**, Mme
LOINGEVILLE Erika, Mme LAHAYE Nathalie, Mme BECAERT Caroline, Mme DEPRECCQ Fabienne,
Mme LECOUTRE Sabrina, M. LOZINGUEZ Dominique, M. MASSEMIN Jean-Luc.

Commission fête et cérémonie, relations avec les associations : **M. LOZINGUEZ Dominique**,
Mme DOUILLY Isabelle, Mme CHRETIEN Marie-Odile, Mme BECAERT Caroline, Mme LAHAYE
Nathalie, Mme DEPRECCQ Fabienne, M. ROMMEINS Jean-Pierre, M. LEROY Didier, M. WOETS
Didier, M. BAUDENS Daniel.

Commission affaires sociales, communication : **Mme BECAERT Caroline**, Mme LECOUTRE
Sabrina, Mme DEPRECCQ Fabienne, Mme CHRETIEN Marie-Odile, Mme LOINGEVILLE Erika,
Mme Isabelle DOUILLY.

Commission finances : **Mme DEPRECCQ Fabienne**, Mme DOUILLY Isabelle, Mme LECOUTRE
Sabrina, Mme BECAERT Caroline, M. WOETS Didier.

Commission Appels d'offres : M. BAUDENS Daniel, M. LEROY Didier, M. MASSEMIN Jean-Luc,
Mme BECAERT Caroline, Mme DEPRECCQ Fabienne.

Toutes les commissions précitées sont acceptées à l'unanimité.

DELIBERATION 2026_09

OBJET : COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les conseillers municipaux sont informés que le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (art. L123-6).

L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil (art. L123-10). Leur mandat est renouvelable. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale (art. L123-6). Ce nombre est au maximum de 16, outre le président :

- 8 membres élus en son sein par le conseil municipal
- 8 membres nommés par le maire

Le conseil municipal accepte la nomination de 8 membres du conseil municipal et 8 membres nommés.

La liste des candidats au sein du conseil municipal est la suivante : Mesdames Caroline BECAERT Fabienne DEPRECCQ, Marie-Odile CHRETIEN, Isabelle DOUILLY, Messieurs Jean-Luc MASSEMIN, Jean-Pierre ROMMEINS, Didier WOETS, Dominique LOZINGUEZ.

Cette liste de membres issus du conseil municipal est élue à l'unanimité.

Mesdames Caroline BECAERT Fabienne DEPRECCQ, Marie-Odile CHRETIEN, Isabelle DOUILLY, Messieurs Jean-Luc MASSEMIN, Jean-Pierre ROMMEINS, Didier WOETS, Dominique LOZINGUEZ sont immédiatement installés au sein du conseil d'administration du CCAS.

DELIBERATION 2026_10

OBJET : DESIGNATION DES PERSONNES PROPOSEES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire suite aux élections municipales de désigner les nouveaux membres de la commission communale des impôts directs qui donne son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La CCID se compose du maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Pour ce faire le conseil municipal est tenu de proposer une liste de 24 contribuables qui seront ensuite désigner par le directeur régional des finances publiques pour former la CCID.

Après discussion le conseil municipal propose la liste des personnes figurant dans le tableau en annexe de cette délibération.

NOM	NOM D'USAGE	PRENOMS
CAZIN		ETIENNE
DOUILLY		ISABELLE
MASSEMIN		JEAN-LUC
VERCOUTRE	BECAERT	CAROLINE
LOZINGUEZ		DOMINIQUE
LESCIEUX	DEPRECQ	FABIENNE
WOETS		DIDIER
BAUDENS		DANIEL
DEFOSSEZ	CHRETIEN	MARIE-ODILE
BIGO	LAHAYE	NATHALIE
JAKO	LECOUTRE	SABRINA
LEROY		DIDIER
PARISSEAUX	LOINGEVILLE	ERIKA
ROMMEINS		JEAN-PIERRE
VASSEUR		CLEMENT
HORNOY		SYLVAIN
CROMBREZ	BOSSART	ELODIE
DEMARTHE		ROMAIN
EVARD		JACQUES
BAUDENS		BERNARD
FICHAUX	COEVOET	ANNICK
FOSSETTE		ERIC
FUSIL	CAZIN	FLORENCE
HELLEBOID		DANIEL

DELIBERATION 2026_11

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DANS LES INSTANCES DU PARC

Suite aux élections municipales, le Parc doit renouveler les membres de son assemblée du territoire. Conformément aux statuts modifiés du syndicat mixte, chaque commune dispose d'un représentant à l'Assemblée du territoire (article 5.1 des statuts) la commune doit donc désigner son représentant.

Monsieur Daniel BAUDENS propose sa candidature.

Après délibération,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de nommer Monsieur Daniel BAUDENS en tant que représentant de la commune au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

DELIBERATION 2026_12

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS

Suite aux élections municipales, la commune doit procéder à la désignation du délégué pour la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

M. MASSEMIN Jean-Luc propose sa candidature.

Après délibération,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Luc MASSEMIN en tant que représentant de la commune à la Fédération Départementale d'énergie du Pas-de-Calais.

DELIBERATION 2026_13

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

La Commune, adhérente du CNAS, doit procéder, suite au renouvellement du conseil municipal, à la désignation de deux délégués (un élu et un agent) afin d'être représenté au sein des instances du CNAS.

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués au CNAS.

A l'unanimité des membres présents sont désignés :

Délégué élu : Mme DOUILLY Isabelle

Délégué agent : Mme NOEL Danièle

DELIBERATION 2026_14

OBJET : DELEGATIONS AU MAIRE

Suite aux élections municipales, M. le Maire propose à l'assemblée de fixer les délégations du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat :

- procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal soit 50 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- de décider d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle (cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions) ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 10 000 euros ;
- de donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 50 000 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces délégations au Maire.

DELIBERATION 2026_15

**OBJET : SMAGEAA INSTALLATION ECHELLE LIMNIMETRIQUE-REPERES DE CRUES-
PANNEAUX REPERES DE CRUES
SIGNATURE CONVENTIONS**

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa met en place un programme sur la mémoire du risque face aux inondations par la matérialisation de repères de crues et la mise en place d'échelles limnimétriques. Il convient donc de signer une convention afin de préciser le cadre des engagements réciproques de la commune et du SmageAa pour mettre en œuvre des actions nécessaires à la pose d'une échelle limnimétrique, de repères de crues et de panneaux de repères de crues.

L'échelle sera implantée sur le pilier du pont de la guillotine côté Serques au niveau du sentier du Lansberg sur la rive gauche ; le repère de crue et le panneau de repère de crue au niveau du pont.

Après délibéré, le conseil municipal

- **Accepte l'installation de l'échelle limnimétrique, du repère de crue et du panneau de repère de crue.**
- **Autorise Monsieur le maire, à signer les conventions avec le SmageAa ainsi que toutes pièces s'y rapportant.**

DELIBERATION 2026_16

OBJET : TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur CAZIN Etienne fait part au conseil municipal qu'il convient de revaloriser les tarifs de location de la salle des fêtes pour les nouveaux contrats signés à compter du 1^{er} mai 2026.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **Accepte à l'unanimité les tarifs de location de salle des fêtes suivants pour les nouveaux contrats signés à compter du 1^{er} mai 2026 :**

	SERQUOIS	EXTERIEURS
Location week-end type vin honneur (Verres mis à disposition)	170 €	270 €
Location week-end repas complet	310 €	510 €
Location 4h00 maximum (accueil famille décès ...)	50 €	70 €
A ajouter au type de location :		
Forfait chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril	40 € (30 € pour les associations)	40 € (30 € pour les associations)
Forfait ordures ménagères	20 €	20 €

OBJET : COLONIE ETE 2026- PARTICIPATION FAMILLES

Madame CARRE Fabienne, adjointe en charge de la jeunesse, fait part au conseil municipal qu'il convient de fixer le montant de la participation familiale des enfants qui s'inscriront à la colonie à l'été 2026. Le séjour est de 14 jours.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **Accepte à l'unanimité les demandes de participation financière suivante par enfant pour la colonie été 2026 de 14 jours.**

QUOTIENT FAMILIAL	SERQUOIS 1^{er} enfant fratrie	SERQUOIS 2^{ème} enfant fratrie	SERQUOIS 3^{ème} enfant fratrie
< 617 euros	340 €	330 €	320 €
Entre 617 et 850 euros	360 €	350 €	340 €
Entre 851 et 1000 euros	380 €	370 €	360 €
>1000 euros	400 €	390 €	380 €